



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du caucus préparatoire de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 5 décembre 2023 à 9 h 10 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Jocelyn Blondin, Steve Moran, Marc Bureau, Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Mike Duggan, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Est absente, madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Catherine Marchand, directrice générale adjointe, Développement durable, M^e Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, M^e Véronique Denis, greffière et Me Camille Doucet-Côté, assistante-greffière ainsi que Carl Beauchemin, directeur par intérim, Urbanisme et développement durable, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Renée Guénette, Chef de division, Finances, Chantal Marcotte, directrice, Eau et matières résiduelles, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Alain Renaud, Directeur par intérim, Service de la planification des actifs et des investissements et Mario St-Pierre, directeur, Finances.

CAUP20231205-P1 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal portant sur l'adoption du budget 2024 qui aura lieu le 5 décembre 2023 à 17 h (CM1)

23.1 Projet numéro 136205 --> CES - Adoption du budget 2024 établissant les revenus et dépenses à 803 477 544 \$

Monsieur le conseiller Steve Moran prend la parole afin de présenter les modifications proposées par les élus d'Action Gatineau quant au budget 2024. Il mentionne que ces propositions de modification ont été acheminées à tous les élus par courriel.

Cet amendement est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran et monsieur le conseiller Daniel Champagne et se lit comme suit :

« Il est proposé d'anticiper une hausse de 3 000 000 \$ des revenus reliés à la taxe sur les terrains vagues desservis pour l'année 2024. »

Le premier point concerne la hausse de la taxe visant les terrains vagues desservis. Cette augmentation serait de 3 000 000 \$ en revenus ayant une incidence sur le PIVM. L'un des objectifs est de régler les problèmes de surverses ainsi que de mandater l'administration à revenir avec un mandat détaillé pour abaisser le seuil de vitesse dans les quartiers. Le but de cette proposition est de couvrir deux postes budgétaires, soit les mesures de modération de vitesse et les problèmes de surverses. Quant au 3^{ème} objectif, il concerne la modification de l'état des murs antibruit et un mandat serait également donné à l'administration afin d'analyser les coûts de remise en état de ceux-ci. Finalement, il est proposé de stabiliser les fonds de la Forêt Boucher afin de couvrir la mission de la Fondation.

D'autre part, un autre mandat serait donné à l'administration afin de mettre en place un outil permettant de déterminer l'impact climatique des propositions budgétaires ainsi que le retour de la consultation des élus en amont des travaux entourant le budget.

Madame la mairesse France Bélisle fait un rappel du PL 39 qui a pour but de revoir la *Loi sur la fiscalité municipale*. On espère convaincre le gouvernement d'obtenir des taux distincts selon le type de terrain. Toutefois, le projet de loi n'a toujours pas été sanctionné par l'Assemblée nationale pour le moment. Il y a une demande des villes d'aller prélever des montants sur les droits d'immatriculation afin de financer le transport collectif. Le gouvernement a de l'ouverture pour cette option et celle-ci devrait être déposée dans le cadre de l'étude du projet de loi, mais ne l'est pas encore. Il pourrait y avoir d'autres sources de revenus, mais pour le moment il est difficile de prévoir quelles seront les prochaines modifications. Elle remercie monsieur Moran pour la proposition visant les terrains vagues non desservis.

Monsieur le conseiller Mike Duggan a une question sur ce qui est proposé par monsieur Moran. Il ne voit pas d'enjeu pour la source de revenus, toutefois pour les dépenses prévues, il constate qu'il n'y a rien qui concerne le pavage. Un de ces objectifs est de rétablir les plans de 2025-2026 en matière de pavage. En réponse, monsieur Moran indique que c'est seulement pour les aqueducs et égouts ainsi que les mesures de modération de vitesse. L'augmentation pour le pavage a été effectuée lors de l'étude du budget.

Madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet prend son siège à 9 h 22.

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne que lors de l'étude budgétaire, il y avait un montant pour bonifier le pavage. Depuis quelques semaines, il demande une mise à jour du PIVM pour savoir quel sera l'impact de cette augmentation. Selon lui, il manque toujours de l'information pour connaître ces impacts.

Monsieur Christian Turgeon mentionne que lors des caucus de secteur, la planification concernant le pavage a été présentée et l'information est disponible depuis ce moment-là. Il y a plusieurs projets qui ont été reportés et l'enveloppe a été bonifiée pour sauver certains projets spécifiques. Pour 2025, il est possible que les fonds proviennent en partie de ce qui est prévu en 2024. Pour le moment, l'administration n'est pas en mesure de connaître exactement ce qui sera intégré au plan de pavage suivant l'ajout des montants supplémentaires.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne qu'il y a deux éléments à considérer dans la réflexion sur planification du pavage. Il y a 40 000 000 \$ qui ont été lancés en appel d'offres pour des investissements dans l'asphalte. D'autre part, nous allons revenir devant le conseil municipal avec un mandat afin de réaliser un diagnostic du Bloc D et des projets prévus dans le PIVM. On souhaite savoir quelles sont les innovations possibles quant aux projets que l'on souhaite prioriser.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne que, suivant les amendements proposés par messieurs Moran et Champagne, le budget devrait passer. Il aurait aimé que cette discussion ait lieu en amont et pouvoir y participer. Il comprend que ce sont des choses qui peuvent arriver dans un contexte politique. Il a réclamé un comité plénier en public depuis longtemps, et il mentionne avoir fait l'objet d'une entrevue de la mairesse à cet effet. Il indique avoir proposé un amendement pendant la semaine budgétaire et que celui-ci n'a pas passé. Selon lui, la hausse qu'il proposait respectait l'engagement électoral de la mairesse et il se dit amèrement déçu de la façon dont les choses se sont faites.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que cette discussion n'a pas été faite en « cachette » et que le comité exécutif a fait preuve de flexibilité et d'agilité dans ces discussions. En ce qui concerne la demande de monsieur Leclerc, soit d'exiger la tenue d'un comité plénier en public, celle-ci a été répondue par la tenue de la présente séance. Si on accuse le comité exécutif de préparer les discussions en vue de l'adoption d'un budget en faveur des membres du conseil municipal et des citoyens, il est prêt à en reconnaître sa responsabilité.

Madame la mairesse France Bélisle indique que ses propos ne sont pas incohérents avec ce qu'elle a avancé depuis les premières discussions concernant le budget. Pour ce qui est de la question de la transparence, elle souhaite recadrer les choses en indiquant que les propositions d'Action Gatineau ont été communiquées à l'ensemble des membres du conseil municipal et que le président du comité exécutif a transmis l'information dès que possible.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc comprend que ce sont des revenus supplémentaires pour un budget total de 803 000 000 \$. Il est content d'avoir des revenus supplémentaires. Il veut revenir sur la proposition de taxation des terrains vagues desservis. Selon lui, c'est une nouvelle notion qui a été ajoutée après les discussions budgétaires. Dans son secteur, il y a plusieurs terrains qui sont prêts pour construction et qui ne peuvent l'être en raison de la situation des surverses. On espère un comportement différent des citoyens alors que la Ville est limitée dans son action. Il demande le vote sur l'amendement proposé par monsieur Moran.

Madame la mairesse France Bélisle mentionne que monsieur Leclerc apporte un élément intéressant. La taxe sur les terrains vagues desservis n'a pas été traitée lors du budget en raison de la nouveauté apportée par le projet de loi 39. Elle est d'accord avec lui, à l'effet que dans le projet de loi 39, on prévoit la possibilité de taxer avec une intention de construire sur les terrains vagues. L'esprit de cette nouvelle législation commande que les revenus prélevés soient dédiés afin de faire les ajustements nécessaires pour l'accessibilité des services aux terrains vagues desservis.

Monsieur le conseiller Steve Moran mentionne que cette taxe existe déjà et que nous pouvons désormais charger le double de la taxe foncière normale pour ces terrains. On souhaite proposer d'augmenter la taxe d'un tiers supplémentaire.

Monsieur le conseiller Jocelyn Blondin rejoint monsieur Leclerc dans ses propos. Il se demande s'il est possible d'exclure les terrains vagues non constructibles en raison des surverses. Ceux qui ont des terrains et qui ne souhaitent pas construire, il ne voit pas de problème de les taxer.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que cette étude pourrait être prévue dans le mandat qui pourrait être donné à l'administration. Cette étude permettra de mettre en place des outils fiscaux issus de la réforme proposée par le projet de loi 39.

Monsieur le président procède avec le vote suivant la demande de monsieur le conseiller Edmond Leclerc :

POUR	CONTRE	ABSENCE
M ^{me} France Bélisle	M. Mike Duggan	M ^{me} Olive Kamanyana
M. Gilles Chagnon	M. Edmond Leclerc	
M ^{me} Caroline Murray	M. Steven Boivin	
M ^{me} Bettyna Bélizaire		
M ^{me} Anik Des Marais		
M. Jocelyn Blondin		
M. Steve Moran		
M. Marc Bureau		
M ^{me} Isabelle N. Miron		
M. Louis Sabourin		
M ^{me} Tiffany-Lee Norris Parent		
M. Daniel Champagne		
M ^{me} Alicia Lacasse-Brunet		
M. Denis Girouard		
M. Jean Lessard		
M. Mario Aubé		

Monsieur le président annonce que l'amendement est adopté. Le projet de résolution sera modifié en conséquence en prévision de la séance du conseil municipal.

23.3 Projet numéro 136208 --> CES - Adoption du Plan d'investissements - Volet maintien pour les années 2024-2026

Un amendement à cet item est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran et appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne. Cet amendement se lit comme suit :

« Augmentation de 3 M \$ à titre de paiement comptant au PIVM qui seront utilisés en visant deux objectifs:

- a) résoudre les problèmes de surverses, de capacité sanitaire et d'aqueduc afin d'accélérer la construction de logements et ce faisant, générer de nouveaux revenus.
- b) que ce conseil municipal mandate la direction générale et la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité (CTDDS) de revenir avec un plan d'action, un budget détaillé et un plan de réalisation présentant l'option d'abaisser le seuil des mesures de modération de vitesse et d'amélioration du transport actif à être présenté en plénier à l'ensemble des membres du conseil. Jusqu'à 1,5 M \$ supplémentaires seront disponibles au besoin dès 2024 pour bonifier l'enveloppe existante. »

Monsieur Christian Tanguay mentionne que le montant de 3 M \$ sera réparti entre les deux objectifs mentionnés précédemment.

Monsieur le conseiller Steve Moran explique que le premier paragraphe est pour régler les problèmes de surverses. Pour la deuxième partie, c'est concernant les mesures de réduction de vitesse, une étude est en cours par la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité. La commission devrait présenter une nouvelle recommandation à cet effet et les fonds seront alors disponibles pour répondre à ces besoins.

Monsieur le président demande le vote sur cet amendement qui est proposé par monsieur le conseiller Steve Moran et appuyé par monsieur le conseiller Daniel Champagne :

POUR

M^{me} France Bélisle
M. Gilles Chagnon
M^{me} Caroline Murray
M^{me} Bettyna Bélizaire
M^{me} Anik Des Marais
M. Jocelyn Blondin
M. Steve Moran
M. Marc Bureau
M^{me} Isabelle N. Miron
M. Louis Sabourin
M^{me} Tiffany-Lee Norris Parent
M. Daniel Champagne
M^{me} Alicia Lacasse-Brunet
M. Denis Girouard
M. Jean Lessard
M. Mario Aubé

CONTRE

M. Mike Duggan
M. Edmond Leclerc
M. Steven Boivin

ABSENCE

M^{me} Olive Kamanyana

Monsieur le président annonce que l'amendement est adopté. Le projet de résolution sera modifié en conséquence en prévision de la séance du conseil municipal.

Monsieur le conseiller Jean Lessard prend la parole pour souligner la triste situation de monsieur Blondin. Il mentionne qu'il peut compter sur tous les membres du conseil pour le supporter.

La rencontre du caucus préparatoire est suspendue à 9 h 48.

Reprise du caucus préparatoire à 10 h 41.

Mesdames Linda Brouillette, directrice, Ressources humaines et Marie-France Laviolette, directrice, Communications se joignent à la rencontre.

CAUP20231205-P2 CAUCUS PRÉPARATOIRE

Discussions sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour de la séance du conseil municipal qui aura lieu le 5 décembre 2023 à 18 h (CM2)

6.9 Projet numéro 136566 - Règlement de type « omnibus » numéro 532-37-2023 modifiant le Règlement de zonage numéro 532-2020 dans le but d'apporter des ajustements aux définitions et clarifier l'application de certaines dispositions

Madame la conseillère Anik Des Marais a quelques propositions de modification règlementaire concernant les arbres ainsi que les véhicules récréatifs. Son intention est de conserver un maximum d'arbres, peu importe les exigences requises. Afin d'effectuer des caractérisations des sols, il y a de la machinerie lourde qui doit avoir accès au terrain et que des arbres doivent être coupés pour procéder à ces analyses. À cet effet, elle propose de ne pas aller de l'avant avec la modification règlementaire soumise actuellement. Si on plante des arbres pour les remplacer, il faut les maintenir en vie.

En ce qui a trait à l'autre proposition d'amendement, concernant les études géotechniques, elle demande d'amender le texte du règlement. Les amendements sont proposés par madame la conseillère Anik Des Marais et sont appuyés par madame la conseillère Caroline Murray. Ces amendements se lisent comme suit :

- P.4 Point 13, paragraphe 6 : Le dernier alinéa du 360 est supprimé;
- Conserver le texte suivant dans le règlement : « Les arbres exigés doivent être maintenus vivants à défaut de quoi, leur remplacement est requis dont la plantation respecte les dispositions du présent article. »;
- Apporter les modifications suivantes :
 - P.5 Point 16 paragraphe 2 : Amender le texte au 363.2 par l'ajout de ce passage : « L'abattage d'un arbre dans le but d'effectuer une analyse de sol, une étude géotechnique, une caractérisation ou une décontamination de sol, seulement lorsque l'arbre en question empêche le passage d'un équipement mécanique essentiel à la réalisation de l'étude. »;
 - P.5 Point 16 paragraphe 1 : Remplacement de texte au 363.2 par l'ajout de ce passage : « L'abattage d'un arbre dans le but d'implanter, d'entretenir ou de dégager une installation septique, un ouvrage de captage d'eau souterraine ou un système de géothermie, qu'il soit existant ou projeté, seulement lorsque l'implantation est impossible à un autre endroit. ».

Monsieur le conseiller Mike Duggan comprend que l'amendement est assez soudain et nous avons eu peu de temps pour considérer les modifications proposées. Il demande les réactions de l'administration à cet égard.

Monsieur Carl Beauchemin mentionne que c'est l'administration qui proposait initialement cette modification règlementaire. Il confirme qu'il est possible de procéder aux modifications demandées par madame Des Marais. Toutefois, il y a une certaine impossibilité liée à l'application technique de ces demandes sur le terrain.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne se dit confus suite à ces informations. S'il n'y a pas d'impact pour l'administration, pourquoi avoir proposé de telles modifications initialement. Monsieur Beauchemin mentionne que la proposition de madame Des Marais est de ne pas modifier le règlement actuel et dans les deux autres cas, ce sont des ajouts pour des fins de précision. Pour le SUDD, il n'y a pas d'enjeu à revenir à ce qui était indiqué au règlement.

Monsieur le conseiller Marc Bureau comprend que si on installe une fosse septique et qu'il ne faut pas abattre des arbres, il faudra trouver un autre lieu pour l'installer. Monsieur Beauchemin précise que ce que l'on souhaite est de permettre l'installation à un endroit où on peut limiter l'abattage d'arbres.

Madame la conseillère Anik Des Marais veut être rassurée à l'effet que c'est effectivement la dernière option dans un tel cas, c'est-à-dire que si l'implantation est impossible à un endroit, dans ce cas, on pourra l'installer ailleurs en coupant des arbres. Elle veut resserrer la restriction pour que cela soit uniquement en dernier recours.

Monsieur le président Steven Boivin demande si un élu demande le vote sur ces amendements. Aucun vote n'est demandé. La résolution ainsi que le règlement seront modifiés en ce sens en prévision de la séance du conseil municipal de ce soir.

En ce qui concerne les véhicules récréatifs, madame Des Marais souligne que l'on ne propose pas d'alternative à la modification réglementaire. Elle demande de revenir plus tard avec une analyse de cette situation. Madame Catherine Marchand indique que le dossier pourrait être analysé par la Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité. L'administration a déjà exposé, qu'en raison des règlements provinciaux, il faudrait mettre des panneaux partout où l'on veut interdire. Il y a eu un jugement à cet effet et nous savons maintenant que notre règlement d'urbanisme n'est pas adéquat pour appliquer de telles mesures.

6.14 Projet numéro 136501 --> CES - Règlement numéro 948-2023 décrétant l'imposition et le prélèvement d'une taxe sur les parcs de stationnement pour l'année 2024

Monsieur le conseiller Marc Bureau est content que ce règlement soit adopté aujourd'hui. Il aimerait que Commission sur les transports, les déplacements durables et la sécurité puisse regarder le dossier en détail.

9.3 Projet numéro 136291 - Nomination d'un membre citoyen au Comité consultatif d'urbanisme

Monsieur le conseiller Mike Duggan a une question sur la nomination du membre du CCU proposé.

Monsieur le conseiller Mario Aubé précise les tenants et aboutissants du processus de sélection. Il mentionne qu'il y a eu six candidats pour ce poste. Ces candidatures ont été soumises à un comité de sélection et la personne retenue s'est démarquée par son curriculum vitae, celle-ci a démontré beaucoup d'intérêts pour les sujets liés à l'urbanisme.

Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège à 11 h 09.

9.13 Projet numéro 136480 - Patrimoine - Installer une enseigne rattachée - 27, rue Principale - District électoral d'Aylmer - Steven Boivin

Monsieur le conseiller Mike Duggan mentionne qu'il apportera sa dissidence sur cet item.

Madame la mairesse France Bélisle reprend son siège à 11 h 11.

9.15 Projet numéro 136564 - PIIA - Autoriser la construction d'un bâtiment mixte dans un boisé de protection et d'intégration - Lot 3 114 068 (390, chemin McConnell) - District électoral de Deschênes - Caroline Murray

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne qu'à la dernière séance du conseil le projet avait été présenté et le conseil avait voté contre le PIIA. Elle a eu des discussions avec le promoteur et aucune modification n'a été apportée quant à l'édifice et le promoteur plantera 45 arbres supplémentaires, soit le maximum qui peut être autorisé. Il y aura 15 chênes qui seront ajoutés. À la suite de cette collaboration, elle se dit satisfaite de la proposition. Elle trouve le bâtiment intéressant puisqu'il prévoit le double d'unités ayant deux chambres et il se trouve à proximité d'un axe structurant.

Monsieur le conseiller Marc Bureau enregistrera sa dissidence ce soir sur cette proposition.

Madame Marchand veut profiter de l'occasion pour souligner la dernière participation de monsieur Beauchemin au caucus préparatoire. Elle ajoute avoir eu l'honneur de travailler avec lui et qu'il est un collaborateur bien apprécié qui nous quitte.

17.1 Projet numéro 136297 --> CES - Mandat à l'administration – Projet de dôme dans l'Ouest

Madame la conseillère Caroline Murray mentionne que le conseil municipal a été agile dans ce dossier et que c'est un premier pas vers une équité dans les infrastructures sportives de la Ville.

34.6 Projet numéro 136632 - Appui financier au projet de résidences étudiantes de l'Université du Québec en Outaouais

Monsieur le conseiller Louis Sabourin lève son chapeau à l'UQO pour ce projet. En plus de la crise du logement, il y a également une crise du logement étudiant. L'UQO a actuellement 198 résidences et 525 étudiants sont sur la liste d'attente. Ce projet prévoit 131 chambres supplémentaires.

Mention de madame la mairesse France Bélisle sur la nomination de madame Sylvie Charrette à titre de directrice générale d'ID Gatineau. Elle mentionne que madame Charrette est très impliquée dans le milieu et que cette nomination est très positive. Elle mentionne également que c'est une occasion parfaite pour réfléchir à la structure économique. Elle ne trouve pas cela normal que les membres du conseil n'aient pas été informés en amont de cette nomination.

Fin du caucus préparatoire public à 11 h 28.